



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

PROCÈS VERBAL D'ÉVALUATION DE VÉHICULE

→ Pourquoi doit-on fournir un PV d'évaluation de véhicule ?

Une évaluation doit être effectuée pour permettre la prise en charge d'un véhicule administratif en comptabilité des matières.

→ Qui sont concernés par ce PV d'évaluation ?

Les organismes publics et les organismes rattachés bénéficiaires sont concernés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour obtenir un PV d'évaluation, une constatation du véhicule doit être effectuée, et le dossier doit être complet et en règle.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la constatation du véhicule.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir le PV d'évaluation du véhicule sont les suivantes :

- ✓ Demande d'évaluation par l'intéressé
- ✓ PV d'évaluation signé par les membres de la commission auprès du ministère ou de l'institution concerné.
- ✓ Décision de nomination des membres de la commission d'évaluation et de recensement
- ✓ Décision de nomination du dépositaire comptable
- ✓ Liste des véhicules administratifs
- ✓ Photocopie certifiée de la carte grise

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55